

Interventions en milieu carcéral - Site D, Site P

Auteur : Sébastien Gerber

Les interventions en milieu carcéral sont définies comme dans un *milieu à risques*. La principale priorité est d'assurer la sécurité des intervenants pré-hospitaliers et cette dernière est avant tout assurée par le personnel des prisons.

Avant toute intervention des ambulanciers, la sécurité et le calme doivent être assurés au sein même de la prison. Ceci peut nécessiter l'intervention de personnel carcéral en renfort et cette mise en place prend du temps. Durant cette phase de sécurisation, l'équipage ambulancier attendra à l'extérieur du bâtiment (cf. photos ci-après).

L'intervention des équipages ambulanciers ne se fera donc qu'avec l'accord et l'accompagnement du personnel carcéral. Les ciseaux et autres objets potentiellement dangereux seront retirés des vêtements de travail. Dans tous les cas, les demandes du personnel carcéral doivent être suivies scrupuleusement.

Les raisons pour lesquelles le ou la détenu·e est incarcéré·e n'a aucune influence sur la prise en charge ambulancière. Seule la dangerosité et les risques liés à cette dernière peuvent être discutés avec le personnel carcéral. Si le patient doit être maintenu menotté, l'équipage ambulancier tentera, dans la mesure du possible, d'adapter sa prise en charge afin de maintenir cette contention. Le reste de l'anamnèse se fera comme avec tout autre patient. Normalement, un dossier médical accompagne tout détenu.

Les chemins d'accès aux cellules peuvent être longs et compliqués, veillez à prendre le matériel nécessaire adéquat afin d'éviter les allers retours.

1. Les lieux d'attente

Site de **Porrentruy** : numéro de contact : 032 420 90 10



Site de **Delémont** : numéro de contact : 032 420 92 80



Sur les deux sites, sonner et attendre devant la porte la suite des instructions qui seront transmises par le personnel carcéral.

2. Transport de détenus en ambulances

Tout transport de détenu doit être accompagné par du personnel carcéral ou la police. Actuellement il n'y a pas de demandes spécifiques de la part des Urgences. Il est cependant nécessaire d'anticiper l'arrivée d'un détenu afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers des urgences. De préférence, l'accueil d'un détenu se fera sur le site de Delémont (sauf avis contraire superviseur/SMUR). Mis à part les aspects sécuritaires, l'accueil d'un détenu n'est pas différent d'un autre patient.

Dans la mesure du possible, le personnel ambulancier restera disponible, en plus du personnel carcéral ou police, tant que le détenu ne sera pas correctement sécurisé. Si nécessaire, les HUG ou l'InselSpital disposent d'un département carcéral.

Rappels :

- Dans tous les cas, assurer la sécurité de l'équipage, ne pas hésiter à demander des renforts.
- Respect strict des consignes émises par le personnel carcéral.
- Aucun transport de détenu non accompagné par du personnel carcéral ou police.

3. En cas de nécessité d'un transport hélicoptéré

La REGA n'intervient que très rarement pour le transport de détenus pour des raisons claires de sécurité. Si un transport par la route est possible, cette voie doit être privilégiée. En cas d'extrême nécessité :

- Le patient détenu doit être au minimum sédaté ou mieux, intubé.
- Garantir la non-agression de l'équipage REGA et aucun risque de fuite du détenu.
- Pas de lieu de pose à proximité d'un bâtiment carcéral.
- Transport accompagné par la police.
- Décision ultime du pilote qui accepte ou refuse la mission.

4. Personnes consultées

- Établissement carcéral
 - Bluette Jolidon, directrice des établissements de détention du Canton du Jura
 - Eric Wermeille, agent de détention
- REGA
 - Gaby Wild (REGA Zürich)